

**SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION
TOURANGELLE**

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-trois, le douze avril

Convocations transmises par voie dématérialisée le 3 avril 2023

ETAIENT PRESENTS :

- Tours Métropole Val de Loire :
Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Catherine REYNAUD, Régis SALIC, NATHALIE SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- Communauté de communes Touraine-Est Vallées :
Mesdames et Messieurs Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Gérard SERER.
- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :
Mesdames et Messieurs Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Isabelle DELACOTE, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Eric LOIZON, Jean-Michel PAGE, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

ETAIENT EXCUSES :

- Tours Métropole Val de Loire :
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Filipe FERRIERA-POUSOS, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Aude GOBLET, Florent PETIT, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Bernard SOL.
- Communauté de communes Touraine-Est Vallées :
Mesdames et Messieurs Jannick ALARY, Pascale DEVALLEE, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN.
- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Stéphane de COLBERT, Sylvie GINER, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE.

POUVOIRS :

- Jannick ALARY donne pouvoir à Gilles AUGEREAU
- Fabien BARREAU donne pouvoir à Jean-Michel PAGE
- Patrick NATHIE donne pouvoir à Alain ESNAULT
- Cédric DE OLIVEIRA donne pouvoir à Laurent RAYMOND
- Philippe CLEMOT donne pouvoir à Michel GILLOT
- Thierry CHAILLOUX donne pouvoir à Laure JAVELOT
- Axelle TREHIN donne pouvoir à Vincent MORETTE
- Aude GOBLET donne pouvoir à Nathalie SAVATON
- Armelle GALLOT-LAVALLEE donne pouvoir à Cathy SAVOUREY

- Franck GAGNAIRE donne pouvoir à Francis GERARD
- Frédérique BARBIER donne pouvoir à Catherine REYNAUD
- Patrick MICHAUD donne pouvoir à Sylvia GAURIER
- Nicolas TOKER donne pouvoir à Claude GARCERA-TRIAIY
- Gérard DAVIET donne pouvoir à Patrick NOGIER
- Bertrand RENAUD donne pouvoir à Didier VALLEE
- Christophe BOULANGER donne pouvoir à Patrick LEFRANCOIS
- Pascale DEVALLEE donne pouvoir à Franck MAZET

23/04/04 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Le fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle est régi par les dispositions de l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux articles du même code instituant les dispositions communes applicables aux établissements de coopération intercommunale.

Aux termes de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales : « le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de faciliter la gestion quotidienne du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, il est proposé au Comité syndical :

- de donner délégation au Président, lui permettant ainsi :
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, y compris la décision de conclure et de signer, l'exécution et le règlement des accords-cadres, marchés et marchés subséquents définis aux articles L-2122-1 et R-2122-1 et suivants et L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - De déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés ou marchés subséquents d'un accord-cadre relevant des articles du code de la commande publique précités, pour motif d'intérêt général,
 - De procéder à la résiliation des marchés, accords-cadres et des marchés subséquents relevant conclus en application des articles du code de la commande publique précités.

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de passer les contrats d'assurance,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'intenter, au nom du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle dans les actions intentées contre lui.
- Le lieu de réunion du comité syndical étant normalement situé à l'adresse de son siège social, de décider du lieu où se tiendra chaque réunion du comité syndical dès lors qu'il y aura impossibilité de se réunir à cette adresse du fait de travaux ou compte-tenu de besoins spécifiques.

Il est précisé que, lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président,



Christian GATARD